

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2017

PRESIDÉ PAR : Joseph THÉBAULT, Maire.

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire.

Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, Adjoint, Bernard BROUZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN (à 20h30), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT (à 20h15), Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET (à 20h15), Christelle CALLAREC (à 20h15).

EXCUSÉE : Agnès GODREUIL, **ABSENTE** : Chrystel BROUCHON.

PROCURATIONS : Jean-Paul RONSIN à Agnès BOUVET (jusqu'à 20h30), Sylvie POIZAT à Hervé BOUSSION (jusqu'à 20h15)

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

COMPTE-RENDU DU 16 OCTOBRE

A l'exception d'une abstention (Hervé BOUSSION pour Sylvie POIZAT absente le 16/10), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (23) approuve ce compte-rendu.

PLAN D'AMENAGEMENT de la RUE DE RENNES (ZAC)

Une esquisse d'aménagement de la route de Rennes, à l'entrée de la ZAC du Pont aux Chèvres, a été présentée en commission voirie le 22 avril 2017, puis en conseil municipal les 15 mai et 16 octobre. L'objectif est de renforcer la sécurité des usagers à cet endroit qui correspond à une entrée de ville et à l'entrée d'un quartier d'habitat, en ajoutant des arrêts de bus et des pistes cyclables. Cette route étant départementale, l'avis technique du Conseil Départemental est requis pour tout aménagement. Dans ce cadre, les aménagements envisagés doivent respecter le règlement de voirie départementale.

Depuis plusieurs mois, des discussions se poursuivent sur la nature des aménagements de sécurité à réaliser. Cette route reliant Pleumeleuc est très passagère. Le trafic augmente avec les entrées et sorties dans la ZAC du Pont aux Chèvres, qui nécessite de ralentir et sécuriser le trafic pour tous les usagers. Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'a cessé de demander la réalisation d'un giratoire au carrefour de l'entrée de la ZAC, sachant que le diamètre d'un premier carrefour en entrée de ville doit être de 24 m minimum. Techniquement, ce diamètre nécessiterait l'acquisition d'emprises appartenant aux riverains. Le Département accepte un giratoire de 20m de diamètre au carrefour de la ZAC, à condition qu'il soit précédé d'un plateau surélevé. Jean RONSIN explicite le plan d'aménagement qui va dorénavant jusqu'à la limite de l'agglomération. Ce secteur aura un profil de rue et non plus de route. Les deux côtés de la voie seront aménagés de la même façon avec :

- un plateau surélevé (après l'entrée d'agglomération en venant de Pleumeleuc) de 10 m de long avec des pentes de rampes de 7-8 % pour réduire la vitesse des véhicules,
- un giratoire franchissable ; de 10 m de diamètre en partie centrale,
- une chicane double comme aménagement axial en pavés collés ; celle-ci ne sera pas toujours rectiligne,
- des arrêts de cars en « encoche » sachant que les abribus seront en retrait,
- des passages piétonniers,
- des pistes cyclables avec marquages.

Le coût global des travaux est évalué à 250 000€ HT.

Les débats ont porté sur :

- la nécessité de prolonger l'éclairage public ? (Nicolas AUBIN).
- En fait, ce secteur est déjà éclairé jusqu'à la limite communale. Après, on est en Pleumeleuc au niveau de la zone d'activités communautaire du Bail.
- Répondant à Lionel FAUCHEUX, ce n'est pas le même giratoire qu'au carrefour de la rue de Rennes/Barenton, mais le même modèle que ceux des zones d'activités de Pacé (des photos sont présentées),
 - Y aura-t-il une réfection de chaussée au niveau de l'entrée de la zone du Domaine ? La topographie de la route engendre de

l'aquaplaning en cas de fortes pluies (Michel HALOUX). Cette partie de voie se situe sur la commune de Pleumeleuc, qui sera informée du problème.

- Y a-t-il eu une simulation avec un giratoire de 24 m ? (Nicolas AUBIN). Joseph THEBAULT indique que les riverains ont été contactés. Ils étaient favorables pour céder quelques m², mais sans être impactés au niveau de l'entrée de leur entreprise.

Monsieur Le Maire soumet ce plan d'aménagement, que le conseil municipal valide à l'unanimité.

AMENAGEMENT de la RUE DE RENNES : CONVENTION

En complément du point précédent, Monsieur le Maire soumet une convention à l'approbation du conseil. Elle fixe les conditions administratives, techniques et financières de la réalisation des aménagements précités. Sous maîtrise d'ouvrage communale, la commune prendra en charge les travaux (250 000 € environ). Leurs caractéristiques techniques respectent le règlement de voirie départementale. Le département aura libre accès au chantier en vue d'en assurer le contrôle. Il prend en charge la couche de roulement en enrobé à hauteur de 7,45 € HT/ m² ; soit 20 700 €. La convention sera validée en commission permanente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

DECISION MODIFICATIVE au BUDGET GENERAL

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, présente le projet de Décision Modificative examiné en Commission Finances le 23 octobre. Elle permet d'intégrer les recettes dont la commune ignorait le montant exact en mars dernier, et qui n'ont donc pas été inscrites au budget. Ces recettes portent sur 55 506 €.

- taxe Additionnelle au droit de mutation pour + 10 142 €,
- fonds national de péréquation pour - 8 520 €,
- Dotation de solidarité rurale pour + 47 334 €,
- Dotation Globale de Fonctionnement pour + 1790 €
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour + 4 760 €.

Cependant, la baisse des dotations de l'État allouées aux communes se poursuit. La DGF est passée de 545 563 € (2014) à 391 790 € (2017), soit une baisse de 28 % en 4 ans. Avec les autres dotations de l'État, la baisse est de 8% et se poursuit.

Aux recettes de fonctionnement, s'ajoute l'encaissement de la 2ème part de la subvention médiathèque allouée par le Ministère de la Culture (128 875 €) au titre de dotation de décentralisation. Les recettes supplémentaires s'élèvent à 184 381 €. Elles sont réparties en charges de personnels (+ 30 000 €), en amortissements (+ 5000 €) et en section d'investissement ; ce qui permet de réduire montant de l'emprunt à contracter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette Décision Modificative N°3 au Budget Général 2017.

TARIFS ET TARIFICATIONS 2018

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, présente les propositions de tarifs et tarifications 2018, examinés en

Commission Finances le 23 octobre. D'une manière générale, la commission propose d'augmenter les tarifs 2017 de 1 %.

Elle préconise aussi :

- le maintien des tarifs de caves urnes et de columbariums,
- l'ajout d'un tarif scan et des photocopies couleur ; tarifs liés à la possibilité de formalités en ligne à l'accueil de la mairie,
- une augmentation des taxes de raccordement au réseau assainissement en passant la maison individuelle/local d'activité de 800€ à 1000 € et le logement en immeuble collectif de 470 à 500 €. Jean-Paul OLLIVIER précise que ces tarifs ont été comparés à ceux des communes environnantes, sachant, qu'à court terme, l'assainissement collectif va passer en compétence intercommunale. Il y aura nécessairement un lissage des divers tarifs actuellement pratiqués par les communes.

- d'instaurer une amende de stationnement pour le stationnement gênant (34€) et pour le stationnement interdit (17€). Ces amendes feront l'objet de délibérations spécifiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs et tarifications 2018.

OUVERTURE DE CREDIT

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint, rappelle que la commune dispose d'une ligne de Trésorerie de 400 000€. La convention étant expirée, deux banques ont été consultées pour conclure un nouveau contrat sur le même montant. Il présente les offres reçues du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Le taux variable Euribor proposé avec une marge conduit à avoir des offres de taux de 0,92% et 1,57 % (écart significatif cette année). Il propose de retenir le meilleur taux.

À l'exception de Jean-Paul OLLIVIER qui n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (24), contracte une ouverture de crédit de 400 000€ avec le Crédit Mutuel ARKEA, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer la convention.

SUBVENTION AUX COMMUNES DES ANTILLES

Monsieur Le Maire propose d'allouer une subvention par solidarité aux communes des Antilles sinistrées par l'ouragan IRMA. La commission finances a préconisé un montant forfaitaire de 1000€. Cette subvention sera versée à l'AMF (Association des Maires) qui procède à la collecte nationale. A l'unanimité, le Conseil Municipal alloue cette subvention.

MODIFICATION D'EMPLOIS

Monsieur Le Maire propose de transformer 8 emplois par suppressions et créations d'emplois liés à des avancements de grades :

En catégorie C :

- 3 avancements : cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 1 avancement : cadre d'emplois des adjoints du patrimoine,
- 1 avancement : cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- 2 avancements au sein et vers le cadre d'emplois des agents de maîtrise, dont un par promotion interne qui correspond à la validation de l'examen professionnel,
- Catégorie B : 1 avancement au sein du cadre d'emplois des rédacteurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces modifications et actualise le tableau des effectifs. Le nombre d'agents permanents est de 45 ; soit 38,5 ETP (Equivalents Temps Plein).

PROTOCOLE D'OUVERTURES DOMINICALES 2018

En 2016, la concertation menée au sujet des ouvertures dominicales des commerces de détail à l'échelle communautaire avait permis d'aboutir à 2 documents :

- un protocole d'accord 2017-2020,
- un avenant à renouveler annuellement, qui fixe les dates d'ouvertures à l'échelle de Montfort Communauté.

Validé en décembre 2016 par le conseil municipal, le protocole d'accord prévoit d'ouvrir 3 jours fériés et 3 dimanches par an. Au cours d'une réunion de concertation avec les représentants des organisations syndicales, il a été décidé de retenir les mêmes dates d'ouverture que pour le pays de Rennes à savoir :

- Jours fériés : mardi 8 mai, lundi 21 mai, samedi 14 juillet 2018,
- Dimanches : 14 janvier, 16 décembre, 23 décembre 2018.

L'avis des conseils municipaux est requis. La liste des dimanches autorisés doit être arrêtée avant le 31 décembre.

En 2017, 2 enseignes (une au centre commercial le « Polygone » du Gouzet en Bédée et une autre très proche en Breteil) n'ont pas strictement respecté le cadre des dérogations. Cette entorse peut relever de la police des maires. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces dates et mandate le Maire à l'effet de signer l'avenant 2018 au protocole d'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés.

CONSULTATION POUR DES MARCHES D'ASSURANCES

Les marchés des assurances arrivent à leur terme en décembre 2017. Ils comportent 3 lots (Bâtiments / flotte automobile / responsabilités). Les primes s'y rapportant ont représenté un coût de 15 390€ en 2017. Les indemnités de sinistre perçues sont de 1775 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal lance une consultation en vue de renouveler ces marchés d'assurances de 4 ans (2018 à 2021) et mandate Monsieur le Maire à l'effet d'attribuer, signer et exécuter ces marchés.

CONTRAT DE FOURRIERE ANIMALE

Jean RONSIN rappelle que le service de fourrière animale est une obligation pour les communes en application de dispositions du code rural. Au prix de 3195 € en 2017, le contrat actuel est confié à SACPA « Chenil Service », centre animalier basé à BETTON, qui n'a pas de concurrent sur le secteur. D'ailleurs, ils interviennent également pour de grosses collectivités.

Avec un effectif de 200 salariés répartis dans les agences départementales, cette entreprise de service assure une prestation complète :

- capture et prise en charge des animaux errants (vaccins, tatouages... aux frais du propriétaire de l'animal),
- capture et enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- prise en charge des animaux blessés et transport vers une clinique vétérinaire partenaire,
- ramassage des animaux morts de moins de 40 kg,
- Permanence : 24H /24H

Le nouveau contrat prévoit les mêmes missions, sur une durée de 1 an, reconductible tacitement 3 fois. Le prix est fonction du nombre d'habitants actualisé chaque année, soit 3 293,32€ HT pour 2017. Monsieur le Maire propose de conclure un nouveau contrat de 4 ans avec SACPA « Chenil Service ». Il précise que les interventions ne peuvent être sollicitées que par la mairie. Il ajoute que les animaux en divagation, qui devraient rester sous la garde de leurs propriétaires sont parfois sources de problèmes de voisinage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide ce contrat de fourrière animale de 4 ans (2018 – 2021),
- mandate Monsieur le maire à l'effet de le signer et l'exécuter.

INFORMATIONS :

- Ajout d'une séance de conseil le 4 décembre (Joseph THEBAULT),
- Présentation du programme du marché de Noël le samedi 23 décembre en centre bourg (Régine LEFEUVRE) ; chalets, Père Noël, clown géant, spectacle à 18h00. Joseph THEBAULT précise que les décorations de Noël attirent un public nombreux et qu'il y a donc matière à prendre date avec des animations à Noël.
- Présentation du budget 2017 du CCAS et de ses activités.

Prochaine séance : lundi 4 décembre à 20h00